



RELAIS LOCAL DANS L'ALLIER  
DU CHALLENGE MOBILITÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

## Comment encourager la mobilité durable dans votre structure

### Faciliter l'accès aux modes doux

*Vélo, trottinette, rollers, gyropode... marche à pied : ces modes de transport sont dits « doux » car ils n'émettent pas de polluant, ni gaz à effet de serre.*

#### Quelques solutions :

- aménager un espace de stationnement sécurisé pour vélos
- mettre à disposition un local où chacun peut trouver des outils de réparation et des services
- installer une douche à l'attention des salariés
- prendre en charge l'abonnement à un service de prêt de vélos (ex : vélos libre-service)
- acheter une flotte de vélos pour les mettre à la disposition des salariés.
- prendre en compte l'indemnité kilométrique vélo (IKV)
- améliorer l'accès des piétons aux locaux (ex : chemins, entrées plus directes...)
- sensibiliser les salariés aux atouts des modes doux (intérêts économiques, sociaux et environnementaux).

### Promouvoir le covoiturage et l'autopartage

#### Quelques solutions :

- informer sur les plates-formes web de covoiturage « courtes distances » (ex : Mov'ici, Covoiturage Auvergne...)
- développer un service de covoiturage en interne ou avec d'autres structures proches de la vôtre (ex : zone d'activités)
- réserver des places de stationnement pour les covoitureurs
- offrir des « Chèques Covoiturage ».
- mettre en place une flotte de véhicules partagés avec d'autres entreprises.

### Favoriser l'usage des transports en commun

#### Quelques solutions :

- mettre à jour et accommoder l'offre de dessertes et de fréquences, avec les opérateurs de transports publics
- participer financièrement aux abonnements.
- proposer une navette pour les destinations les plus fréquentées
- Informer sur l'offre de transports en commun mobilisable compte tenu de la location de votre structure
- aménager les horaires de travail pour faciliter le recours aux transports en commun
- proposer un accompagnement pour aider les salariés à trouver un logement proche du lieu de travail ou accessible en transports en commun.

### Faciliter le télétravail

#### Quelques solutions :

- équiper correctement les salariés : smartphone, ordinateur portable et/ou tablette...
- s'équiper en outils web collaboratifs, s'équiper pour la visioconférence, la conférence téléphonique...
- prendre en charge l'abonnement Internet des salariés
- prendre en charge l'utilisation, par les salariés, d'espaces de travail partagés à distance (coworking).